



Le canal de Suez au service de la marine sioniste contre l'Iran

Par [Abdel Bari Atwan](#)

Mondialisation.ca, 16 juillet 2009

[Alqyds](#) 16 juillet 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Militarisation](#)

Analyses: [L'IRAN](#)

Résumé et traduction de l'article d'Abdel Bari Atwane sur Al Quds Al Arabi par NA.

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, qui affame les Palestiniens de Gaza et veut « briser les jambes » de celui qui ose traverser la frontière égyptienne, ouvre grand les portes du canal de Suez à la marine sioniste en vertu d'une convention qui remonte à... 1888 !



Sous-marin israélien de type Dauphin, transporteur de missiles nucléaires (photo Al Arabiya)

Le ministre des Affaires étrangères égyptien, Ahmad Abou el Ghaith, a déclaré hier que le passage des navires nucléaires et des vaisseaux de guerre israéliens par le canal de Suez était soumis à la convention de Constantinople de 1888, qui autorise le passage de navires militaires à condition qu'ils ne manifestent aucune agressivité à l'égard de l'Etat propriétaire dudit canal.

En vérité, les navires israéliens ont traversé le canal de Suez, non en vertu de la convention de Constantinople mais suite à des ententes secrètes conclues entre le gouvernement égyptien actuel et l'Etat sioniste pour attaquer l'Iran. Et cette traversée n'en est que la première application publique.

Pour rappel, le gouvernement égyptien avait nié sur la *BBC* samedi dernier le passage d'un quelconque navire israélien par le canal de Suez et ajouté que l'Egypte s'opposait à une telle traversée et tous les médias arabes ont publié cette position en Une.

Il est vrai que [ce n'est pas la première fois](#) que ce canal est traversé dans des intentions belliqueuses et on est en droit de demander a Monsieur Abou el Ghaith si la traversée de ce même canal par les porte-avions états-uniens en 2003 pour attaquer et occuper l'Irak manifestaient une quelconque agressivité à l'égard de l'Egypte, notamment en vertu des accords de défense arabe commune.

Nul n'a oublié les fameuses déclarations de Monsieur Abou el Ghaith où il déclarait qu'il « briserait les jambes » de tout Palestinien affamé qui traverserait les frontières pour rentrer en Egypte à la recherche d'un morceau de pain, qualifiant un tel acte de violation de l'intégrité et de la souveraineté nationale égyptiennes.

C'est ainsi que lorsqu'un Palestinien, arabe et musulman, dont la moitié de la famille est peut-être égyptienne, traverse la frontière égyptienne à la recherche d'une brique de lait pour son enfant, il viole l'intégrité et la souveraineté nationale égyptiennes tandis que lorsque des sous-marins nucléaires israéliens traversent le canal de Suez en route vers la Mer rouge et le Golfe dans le cadre de manœuvres militaires en préparation d'une attaque contre un Etat musulman, il s'agit d'un acte légitime soumis à une convention qui remonte à l'époque ottomane.

Article original :

<http://www.alquds.co.uk/index.asp?fname=today\14z50.htm&storytitle=ff%عريدة%20%اسرائيلية%20%بقناة%20%السويس>

Traduction: NA, [ISM](#).

La source originale de cet article est [Alqyds](#)
Copyright © [Abdel Bari Atwan](#), [Alqyds](#), 2009

Articles Par : [Abdel Bari Atwan](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca